Conditionner ses œufs : créer son centre d'emballage agrée, quelle réglementation, quels investissements ?

Objectifs
Vous souhaitez ou vous avez besoin de vendre à un intermédiaire commercial. Votre élevage est supérieur à 250 poules pondeuses ?

Contenu
Présentation des projets respectifs.
La réglementation en vigueur en matière de conditionnement d'œufs.
Exemples de dossier d'agrément existant.
Les besoins en investissements, selon les cas Constituer son propre dossier d'agrément.
Constituer son Plan de Maîtrise Sanitaire.

Infos complémentaires

Durée de la formation 1 jour(s)

Tarifs
Non adhérent 175€
Non agricole 175€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Nos formations ont un coût de 175€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par l

Plus de renseignements
Lost Allison
alost@adear13.com
ADEAR 13 Bouches du Rhône
2 avenue du Colonel Reynaud
13660
ORGON
Tel. 04.90.55.17.86

Taux de satisfaction : %

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

12 mars 2018 09:00 - 17:00 (7hrs)	Bouches-du-Rhône 13 A définir	Le Mezo, conseiller Agro-alimentaire

Bulletin d'inscription

Nom ___________________ Prenom ___________________

Adresse _______________________________________

____

____

Courriel _______________________________________

Téléphone _______________

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADEAR13, 2 avenue du Colonel Noël Reynaud, 13660 ORGON